



DESTINATAIRE : Tout le personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 25 mars 2020

OBJET : Attention aux initiatives personnelles

Nous remarquons que certains employés, de leur propre gré, apportent ou demandent d'apporter de nouvelles pratiques. Afin de bien coordonner les actions en cette période de bouleversement, il est important que les décisions de changement des procédures habituelles soient basées sur des mesures reconnues.

Voici des exemples, selon les mesures de prévention reconnues actuellement :

- Au niveau de la buanderie-lingerie :
 - Appliquer les procédures régulières de l'établissement, donc pas de poches identifiées de façon différente;
- Au niveau des services alimentaires :
 - Appliquer les procédures régulières de l'établissement (vaisselle jetable non requise);
- Au niveau de la gestion des déchets :
 - Appliquer les procédures régulières de l'établissement :
 - Disposer les déchets selon les catégories habituelles (généraux, biomédicaux, pharmaceutiques, etc.). Aucune particularité pour la COVID-19.

Ainsi, les gestionnaires qui sont responsables de ces activités s'assurent d'appliquer les mesures qui sont reconnues au niveau de la PCI.

Source : INSPQ COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires | Comité sur les infections nosocomiales du Québec, version 5.0, 20 mars 2020

Contenu et diffusion approuvés par : Bernard Tremblay